

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Octobre 1996

Québec, le 22 octobre 1996

Monsieur Octave Deraps
Directeur général
Cégep de Sept-Îles
175, rue de la Vérendrye
Sept-Îles (Québec) G4R 5B7

Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme d'AEC en TESG

Référence : votre envoi du 17 septembre 1996

Monsieur le Directeur général,

Lors de l'évaluation réalisée par la Commission en 1995, le programme de Techniques d'éducation en services de garde (TESG) conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) n'avait été offert par le Cégep de Sept-Îles qu'à une seule cohorte, dans des conditions difficiles, à Havre-Saint-Pierre. La Commission avait conclu son rapport préliminaire en recommandant que «le Collège s'assure d'être en mesure de donner suite aux recommandations formulées par la Commission [...] avant d'offrir à nouveau le programme.» Dans sa réaction au rapport préliminaire, le Collège annonçait qu'une deuxième cohorte avait été admise dans le programme, à Sept-Îles cette fois, qu'une enseignante supplémentaire avait été engagée et il promettait la prise en compte des suggestions et recommandations de la Commission. Elle en prenait note et demandait un rapport de suivi après la fin du cycle d'études de la deuxième cohorte.

Les étudiantes de la deuxième cohorte ont terminé le programme en mai 1996 et le rapport de suivi a été transmis à la Commission quelques mois après, en septembre. La Commission en a pris connaissance, à sa réunion du 11 courant. Au terme d'un examen attentif des différentes pièces du dossier, elle a conclu que le Collège avait tenu compte, de manière satisfaisante, des recommandations et suggestions de la Commission.

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

En offrant le programme à Sept-Îles et non plus à Havre-Saint-Pierre, il a été facile pour le Collège de «garantir la présence requise des étudiantes dans un milieu de garde pendant les stages» tel que recommandé par la Commission. Onze garderies, de types variés, ont accueilli les étudiantes durant leur stage. Par ailleurs, conformément à la deuxième recommandation de la Commission, les règles de notation du stage ont été revues afin de donner la priorité au stage proprement dit, le plan de cours du stage a été revu en profondeur pour resserrer les liens entre les travaux demandés et les objectifs assignés au stage, et les instruments d'évaluation du stage ont été rendus plus rigoureux. Enfin, pour donner suite à la troisième recommandation, le Collège a pris une série de mesures pour bonifier l'encadrement pédagogique offert aux professeurs. Entre autres, la Commission désire souligner l'entente de collaboration établie avec le Collège Notre-Dame-de-Foy.

Sur la suggestion de la Commission, le Collège a amélioré la séquence des cours. En particulier, le séminaire d'intégration est désormais offert en même temps que le stage, ainsi que le veut la pratique habituelle. De plus, en réponse à une deuxième suggestion de la Commission, le Collège a fait en sorte que la charge de travail effective des étudiantes corresponde plus étroitement à la pondération et aux indications des plans de cours.

En définitive, la Commission estime que le Collège a redressé la situation dans son programme d'AEC en TEG. Celui-ci remplit désormais les conditions nécessaires pour assurer une formation de qualité. Il appartiendra désormais au Collège de veiller au maintien de cette qualité.

Je vous remercie pour votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression des mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer